



**Gemeng  
Biissen**

# A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par la décision (arrêté n° 3A/2024/2792/182) du Ministre du Travail du 19 août 2024, l'autorisation concernant la modification d'une grue mobile de la marque JMG, du type MC45S avec le numéro de construction 0670 été accordée à la sàrl AMECO.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 28 août 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal f.f.

Le bourgmestre f.f.

*Jaques Bive*



*[Signature]*



Administration  
communale de Bissen

1, rue des Moulins  
L-7784 Bissen  
[www.bissen.lu](http://www.bissen.lu)

T (+352) 83 50 03 - 1  
F (+352) 83 50 03 - 588  
E [commune@bissen.lu](mailto:commune@bissen.lu)